



GALERIE GEORGES GIROUX

43. B^a du Régent
Bruxelles.

Tél. B. 14575 —

Bruxelles, le 3 novembre 1925

PC
7755

Monsieur Fierens-Gevaert, Conservateur des
Musées Royaux de Peinture et de Sculpture

Bruxelles

Cher Monsieur ,

En liaison avec les héritiers du peintre ,
nous organisons, pour les premiers jours de janvier , une
exposition rétrospective du peintre Camille Van Camp.

Le Musée de Bruxelles possède dans ses réserves , un portrait de Mme. Gislain de Vebtron dont nous serions
heureux d'obtenir le prêt .

Nous nous adressons à vous, cher Monsieur , pour
que vous soyez l'interprète des héritiers du peintre et le nôtre
auprès de la Commission du Musée de Bruxelles, pour obtenir le
prêt de ce tableau et aussi éventuellement celui du grand por-
trait collectif de Lambrichts représentant les membres de la
Société Libre des Beaux Arts , au centre desquels on remarque
Camille Van Camp .

Nous vous remercions très vivement de votre in-
tervention à cet égard et vous prions de croire à notre parfait
sympathie.

Georges Giroux

130 x 95
don Gislain
de Vebtron
1925

MINISTÈRE

DES
SCIENCES ET DES ARTS—+—
ADMINISTRATION DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES

BRUXELLES, LE

10/11/25

16, BOULEVARD DE WATERLOO.

R. v. v. v. v. v.

Cher M. d'Ac

M^{lle} Van Camp, mme par une piété
filiale touchante, va arranger chez
Siron. fin décembre, une exposition
des œuvres principales de son père.

Elle voudrait exposer le portrait
de M^{me} Jislom de Vertens qui fut
jadis donné au musée et n'est pas
exposé. Est-il dans les réserves?

Il me paraît inutile, en ce cas,
de faire des démarches officielles

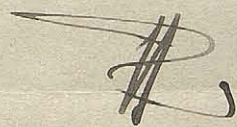
et d'assurer le portrait? Ne
pourrait-on le lui confier officieuse-
ment? —

Les galeries sœurs sont trop vides.
Pour les remplir j'ai conseillé de
reconstituer le musée de "l'Art
Libre" en montrant le portrait
gros des fondateurs — par
Lambrichs — et une autre chaîne
de chacun des artistes y représentés. —
Ce gros figure-t-il actuellement
dans les galeries du musée? Il
me semble que non? — Pour
les artistes on s'adresserait à

des collectionneurs.

La "Maison de Bourgogne" ne
figurerait à l'exposition que sous
forme d'une esquisse de petit format.

Très sincèrement à vous



Bruxelles le 10 décembre 1928.

Monsieur le Ministre,

Il sera organisé très prochainement à la Galerie Giroux à Bruxelles, une Exposition des oeuvres de feu le peintre Camille Van Camp pour laquelle on demande le prêt de deux tableaux appartenant à nos collections modernes: le Portrait de Mme. de Vertron par C. Van Camp et le Portrait collectif par Ed. Lambrichs représentant les membres de la " Société Libre des Beaux-arts".

La Section d'art moderne de la Commission directrice est d'avis qu'il y a lieu de réserver une suite favorable à cette demande, et elle a fixé la valeur d'assurance (contre tous risques et de clou à clou) comme suit: Portrait de Mme. De Vertron, 5.000 frs.
Portraits des membres de la Société Libre des Beaux-arts, 10.000 frs.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Ministre, de bien vouloir nous faire savoir le plus tôt possible, que vous autorisez ce prêt. L'Exposition s'ouvrira vers la fin décembre.

Le Conservateur en Chef,

A Monsieur C. Huysmans
Ministre des Sciences et des Arts
Rue de la Loi 10
Bruxelles.

Bruxelles le 10 décembre 1925.

Chère Madame,

Comme suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Section de l'Art Moderne de la Commission directrice du Musée a émis un avis favorable au prêt à la prochaine Exposition C. Van Camp, du Portrait de Mme de Vertron par C. Van Camp et du Portrait des membres de la Société Libre des Beaux-Arts par Ed. Lambrichs.

Les valeurs d'assurances, contre tous risques et de clou à clou, ont été fixées comme suit: Portrait de Mme de Vertron, 5000 frs.; Portraits des membres de la Société Libre des Beaux-Arts, 10.000 frs.

Suivant l'usage la police d'assurance devra nous être délivrée avant l'enlèvement des tableaux.

J'ai demandé à M. le Ministre des Sciences et des Arts de bien vouloir donner son approbation à ce prêt, dès qu'elle me sera parvenue j'aurai soin de vous prévenir.

Veuillez agréer, chère Madame, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en Chef,

A Madame Giroux
Galerie Giroux
Boulevard du Régent 43
Bruxelles.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION :

N^o 32048

ANNEXE

Bruxelles, le 23 Décembre 1925.
16, Boulevard de Waterloo.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 10 courant, j'ai
l'honneur de vous faire savoir que j'approuve le
prêt aux Galeries Giroux, aux conditions stipulées,
des tableaux: portrait de Mme. Vertron par C. Van-
Camp et le portrait collectif par Ed. Lambrichs
représentant les membres de la Société libre des
Beaux-Arts, oeuvres qui doivent figurer prochaine-
ment à une rétrospective organisée dans les dites
galeries.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général.

Sanchelet

à la Commission directrice
du Musée royal des Beaux-Arts
M. Fierens-Gevaert, Conservateur en chef,

AGENCE

Mr. Dothée pour acceptation

RÉAS

L.B.

31-3-23 - 20.000

de B R U X E L L E S

Compagnie des Propriétaires Réunis

-0-

POUR L'ASSURANCE A PRIMES

Agent :

CONTRE L'INCENDIE, LES EXPLOSIONS ET LE CHOMAGE

SOCIÉTÉ ANONYME

M^r P. H. -ÉTABLIE A BRUXELLES, RUE DU MARQUIS, N° 3,
Autorisée par arrêtés royaux des 15 Mars 1821 et 17 Octobre 1871

-0-

7) N° D'ORDRE

1015815

RÉPERTOIRE

7^e AVENANT

Objet de l'Avenant :

A la Police N° 991.522 et souscrite en faveur de

DECLARATIONS

M^{me} adame Veuve Georges G I R O U X

Boulevard du Régent N° 43 à Bruxelles

Capital . fr. _____

Prime . fr. _____

Prorata de prime . fr. } _____

Droits de timbre . fr. } _____

Ensemble. . fr. _____

Il est déclaré que dans la somme de HUIT CENTCINQUANTE MILLE FRANCS garantie par l' article 4°

de la susdite police, sont comprises pour Frs. 15.000

(QUINZE MILLE FRANCS) les oeuvres suivantes, appartenant au Musée de Bruxelles .-

Ed. Lambrichs, Portrait collectif Frs. 10.000

C Van Camp" Portrait de M^{me}. Vertron 5.000TOTAL FRANCS 9 15.000Ces oeuvres sont déposées dans le bâtiment
article premier du vingt neuf décembre 1925 au seize
janvier 1900 vingt- six .-DONT - A C T E .

-:-:-:-